

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 28/09/2023 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Orianne HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Jacques MEYER donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Claude SCHALLER donne procuration à Monsieur Laurent GEYLLER, Monsieur Robert ENGEL donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Birgül KARA donne procuration à Madame Anne BALLAND-EGELE, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Denis DIGEL, Monsieur Jean-Pierre HAAS donne procuration à Madame Frédérique MEYER

Subventions spécifiques à la pratique sportive de haut-niveau

N° DCM_095_2023

Domaine : Délibération
 Sous-domaine : Sports et Loisirs
 Service instructeur : Sports
 Rapporteur : Madame Cathy OBERLIN-KUGLER

Conformément à la volonté exprimée par la Municipalité de soutenir l'élite sportive locale, une enveloppe financière sera répartie entre les différentes associations sportives Sélestadiennes.

En complément de la subvention de fonctionnement adoptée par le Conseil Municipal, il est proposé d'attribuer une aide spécifique à la pratique de haut-niveau, répartie ci-après :

TABLEAU D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE HAUT NIVEAU POUR LA SAISON 2022/2023

	COLLECTIFS	INTERCLUBS	INDIVIDUELS	ARBITRAGE	TOTAL
SAHB	33 500 €		18 855 €		52 355 €
SCS VB	15 000 €			765 €	15 765 €
SBC	10 000 €				10 000 €
SCS Nat.		4 000 €		765 €	4 765 €
SCS Nat.- Sport adapté		13 570€			13 570 €
BC 47		1 500 €			1 500 €
BC 98		2 160 €			2 160 €
CPS			4 440€		4 440 €
HANDISPORT			1 500 €		1 500 €
CAKCIS		6 000 €			6 000 €
ASACA			13 710 €		13 710 €
CERCLE D'ECHEC		2 000€			2 000 €

TOTAL	58 500 €	29 230 €	38 505 €	1 530 €	127 765 €
--------------	-----------------	-----------------	-----------------	----------------	------------------

(Montants calculés sur l'année sportive écoulée)

Sélestat Alsace Handball :

Résultats collectifs :

Equipe 1 SAHB :

- 16ème en Starligue (D1) en 22/23 et relégation en Proligue en 23/24 (subvention équipe professionnelle déjà validée par les élus)

Equipe 2 SAHB :

- 14^{ème} de la poule 3 du Championnat de Nationale 1 (D3) et relégation en Nationale 2 en 23/24.

- Agrément ministériel du Centre de Formation

Résultats individuels :

Sélectionnés en équipe de France U21 :

- Hugo VAN EE
- Hugo PIMENTA
- Pierre WEBER

Sélectionnés en équipe de France U19 :

- Romann CARLE

Sélectionnés en équipe de France U17 :

- Gabriel NDEDI-WILHELM
- Thomas OMEYER
- Simon REBEL
- Gustave DELOYE

Sélectionnés en Stage National U16 :

- Loic CHAUTANT
- Louis AGALEDE

Sélectionnés en équipe de France Beachand U17 :

- Loic CHAUTANT

SCS Volley Ball

- L'équipe 1 féminine évolue en PRE NATIONALE (Niveau V)
- L'équipe 1 masculine évolue en PRE NATIONALE (Niveau VI)
- Arbitres et juges de haut niveau : Gilles GAUPP superviseur Confédération Européenne de Volley Ball (CEV)

Sélestat Basket Club :

- équipe 1 masculine se maintient en Nationale 3 : niveau V

SCS Natation :

- 1 arbitre international : Nicolas Jaeger
- 1 équipe féminine en Nationale 2 : niveau II

SCS Natation, Sport Adapté :

- **rattrapage 2017/2018 :**

SZPUNAR Laetitia : 2 médailles d'or Championnat de France Jeune Para Natation

SZPUNAR Laetitia : 3 médailles d'or Championnat de France Adulte Para Natation

- **rattrapage 2018/2019 :**

SZPUNAR Laetitia : 2 médailles d'or Championnat de France Jeune Para Natation

SZPUNAR Laetitia : 2 médailles d'or Championnat de France Adulte Para Natation

- **rattrapage 2021/2022 :**

SZPUNAR Laetitia : 2 médailles d'or Championnat de France Jeune Para Natation

TEISSIER Andréa : 2 médailles d'or Championnat de France Jeune Para Natation

- **2022/2023 :**

SZPUNAR Laetitia : 2 médailles d'or Championnat de France Jeune Para Natation

TEISSIER Andréa : 1 médaille d'or Championnat de France Jeune Para Natation

Billard Club 47 :

- 1 équipe en Nationale 3 : niveau III
- 1 équipe en Championnat de France 3 bandes D4+D5: niveau IV

Billard Club 98 :

- 2 équipes en Nationale 3 : niveau III
- 1 sélection en équipe de France Jeunes U18: Théo Schneider

Club de Plongée de Sélestat :

Cadets, juniors, espoirs jusqu'à U20 - sport olympique ou inscrit sur la liste des sports reconnus par le CIO :

- Bastien Jehl champion de France junior au 1500SF et 400m Bipalmes
- Louis Jehl, champion de France cadets au 400m Bipalmes

En Nage avec palmes Eaux-Libres : Championnats de France (sport non Olympique)

- Bastien Jehl champion de France junior au 3000m Bi, sélectionné en équipe de France junior

En Orientation subaquatique (sport non olympique) : membres de l'équipe de France Junior :

- Ploetze Yan,

- Ploetze Tino,
- Jehl Bastien,
- Callet Anne-Charlotte.

Séniors – Sport non olympique ou non reconnu par le CIO

En Nage avec Palmes Eaux-libres :

- Yan Ploetze sélectionné en équipe de France Sénior

En Orientation subaquatique : membres de l'équipe de France Sénior :

- Sebire Julien
- Ploetze Florence

Handisport :

Hector DENAYER :

- Champion de France junior, 200m 4 nages
Hector a obtenu une médaille de bronze au Championnat du Monde 2023

CAKCIS:

- Sport Interclub Olympique : Niveau I
- Equipe Slalom en division Nationale 1 (16^{ème} place au classement national des Clubs en 2022)

APEI Centre Alsace – ASACA, Para-Athlétisme : catégorie Sénior, pour un sport olympique ou inscrit sur la liste des sports reconnus par le CIO

- **Rattrapage 2021-2022 :**
PHILIPPS Elodie : Médaille d'or au Championnat de Para Athlétisme
RAUSCHER Jean : Médaille d'or au Championnat de Para Athlétisme
- **2022-2023 :**
PHILIPPS Elodie : Médaille d'or au Championnat de Para Athlétisme
RAUSCHER Jean : Médaille d'or au Championnat de Para Athlétisme
HOEFLER Mélissa Championne de France au 200 m
SCHULTZ Ludovic Champion de France de lancer de poids

CERCLE D'ÉCHEC :

- 1 équipe en Nationale II féminine

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la répartition des subventions en faveur du sport de haut-niveau.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable
de la Commission Attractivité et Epanouissement de la
Personne
réunie le 19/09/2023**

- VU** *les crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2023, notamment sous le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » imputation interne 6574-40009.*
- VU** *les éléments transmis par les associations sportives concernées.*
- DÉCIDE** d'attribuer pour la saison 2022 /2023 les subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre de la pratique sportive de haut-niveau selon la répartition proposée ci-dessus sur la base du niveau de compétition de l'année écoulée.

Adopté à l'unanimité

Ne prend pas part au vote :4

Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Caroline REYS

Monsieur DESAINTEQUENTIN disposant de la procuration de Monsieur ENGEL, ce dernier ne prend également pas part au vote.

Pour extrait conforme
Le Maire

Le secrétaire de séance

Marcel BAUER

Erick CAKPO

**CRITÈRES DE HAUT NIVEAU
 SUBVENTIONS DE HAUT NIVEAU**

UNIQUEMENT CLUBS A STATUT AMATEUR

1. SPORTS COLLECTIFS

Aides financières et subventionnements pour niveau de pratique en fonction de l'organisation des compétitions en France

Concerne les sports collectifs majeurs, féminins et masculins

TABLEAU

	SPORT	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI
FEM.	Handball basket ball volley ball rugby football	D 1 Ligue 1 pro Ligue A Elite 1 D 1	D 2 L 2 Elite Elite 2 D 2	N 1 N 1 N 2 Fédéral 1 D H	N 2 N 2 N 3 Fédéral 2 Dep.	N 3 N 3 Pré. Nat. Fédéral 3 Dép.	Pré. Nat. Pré. Nat. Régional - Dép.
MASC.	Handball basket ball volley ball rugby football	Starligue Pro A Ligue A Top 14 L 1	Proligue Pro B Ligue B Pro D 2 L 2	N 1 N 1 Elite Fédéral 1 National	N 2 N 2 N 2 Fédéral 2 N 2	N 3 N 3 N 3 Fédéral 3 N 3	Pré. Nat. Pré. Nat. Pré. Nat. Honneur Régional 1 (ancienne DH)
	1-Subvention municipale forfaitaire	39 000	33 000	16 100	10 000	8 000	4 000
	2-Aide à la promotion à travers le sport de l'image de Sélestat et de l'Alsace	13 000	7 500	5 700	2 500	1 000	500
	3-Encouragement à l'engagement financier des partenaires et sponsors privés	13 000	7 500	5 700	2 500	1 000	500
	Total (1)+(2)+(3)	65 000	48 000	27 500	15 000	10 000	5 000
	4-Encouragement pour la remontée immédiate après une relégation (si descente saison précédente)	/	8 000	6 000	4 000	2 500	2 000
	5-Encouragement pour une accession en division supérieure	/	8 000	6 000	4 000	2 500	2 000
	6-Encouragement pour un titre national	17 000	8 000	6 000	4 000	2 500	2 000
	7-Aide au fonctionnement du centre de formation « labellisé »	40 000	30 000	20 000	10 000	5 000	3 000
	8-Impact médiatique	12 000	8 000				
	9-Affluence des spectateurs	6 000	3 000				
	Total (7)+(8)+(9)	58 000	41 000				

2. SPORTS INTERCLUBS

Sports non olympiques ou non reconnus de haut niveau par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau.

TABLEAU

	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV
Aide forfaitaire	3 000 €	2 000 €	1 000 €	500 €

Sports olympiques ou reconnus de haut niveau par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau

TABLEAU

	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV
Aide forfaitaire	6 000 €	4 000 €	2 000 €	1 000 €

3. SUBVENTIONS DE HAUT NIVEAU ATTRIBUÉES A TITRE INDIVIDUEL

Cette catégorie s'adresse aux athlètes, toutes disciplines confondues, à titre individuel qui répondent aux critères suivants (la subvention sera toujours versée au club) :

A) pour les catégories cadet, junior, espoir, ou jusqu'à la catégorie U20 :
figurer en équipe nationale ou être détenteur d'un titre de champion national, européen ou mondial

Le montant de l'aide attribuée au club d'origine sera de :

- 1500€ pour un sport olympique ou inscrit sur la liste des sports reconnus par le CIO
- 160€ pour un sport non olympique ou non reconnu par le CIO

B) pour la catégorie senior :

figurer en équipe nationale ou être détenteur d'un titre de champion national

Le montant de l'aide attribuée au club d'origine sera de :

- 2285€ pour un sport olympique ou inscrit sur la liste des sports reconnus par le CIO
- 320€ pour un sport non olympique ou non reconnu par le CIO

En cas de titre européen, mondial ou olympique, le club d'origine du licencié se verra verser une subvention de :

- 3050€ pour un sport olympique ou inscrit sur la liste des sports reconnus par le CIO
- 480€ pour un sport non olympique ou non reconnu par le CIO

4. ARBITRES ET JUGES DE HAUT-NIVEAU (les conditions (1) et (2) sont à remplir simultanément)

1. Arbitres et juges issus des clubs affiliés à l'Office Municipal des Sports de Sélestat, figurant sur la liste annuelle éditée par le Ministère des Sports
2. Avoir arbitré et/ou jugé une compétition internationale.

Le club d'origine se verra alors attribuer un montant de 765 €.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 067-216704627-20230929-DCM_095_2023-DE